

Association
Les habitantes et habitants
du Petit Bochet
Ch. de Bochet 2
1188 Gimel

PROCES VERBALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION OCTOBRE 2023

1. Accueil des membres de l'association

Cette assemblée est un peu particulière, puisque ses membres ne sont autres que celles et ceux qui ont rédigé ce projet. Tout le monde connaît parfaitement le contexte dans lequel cette assemblée se trouve et les buts de son existence.

Cela reste, qu'il s'agit d'un moment important dans l'histoire du Petit Bochet, puisque cette association forme la pierre angulaire sur laquelle va pouvoir naître l'acquisition de ce bâtiment, qui, osons rêver, ne sera pas le dernier à être acquis par l'association.

2. Discussion autour des statuts et approbation

Les statuts de l'association ont été longuement réfléchis, discutés, soumis au regard éveillé et précis de notre notaire et ne sont donc pas inconnus.

Pour respecter la forme et parce que c'est symboliquement important, la lecture des statuts est faite par son rédacteur, Simon Noble.

3. Présentation des membres du comité et vote

Il est à noté que selon les statuts, les membres régulières de l'association ne peuvent être que celles et ceux qui habitent dans le bâtiment du Petit Bochet. Toutes ces personnes souhaitent faire partie du comité. Ainsi le comité est l'ensemble des membres régulières du Petit Bochet.

Le comité se compose dès lors de :

Marie Avigdor
Marie-Fleur Baeriswyl
Jana Castles
Simon Noble
Natacha Petrocchi

L'ensemble du comité est élu par applaudissement !

Selon les statuts, le comité se constitue lui-même. Puisqu'il est au complet, la constitution se fait de suite. Natacha Petrocchi se propose comme présidente et Simon Noble comme secrétaire, trésorier et caissier.

Elle et il sont remercié·es pour leur engagement.

4. Désignation de deux vérificateur·rices des comptes et élection

Dominik Ackermann et Arsin Alqastoma ont accepté d'être vérificateurs de compte. Ils sont chaleureusement remerciés.

5. Finance d'entrée unique

Pour rappel, une finance d'entrée unique de 1500.- par membre est prévue par les statuts. Les membres sont prié·es de faire le versement sur le compte de l'association d'ici la fin de l'année.

6. Divers

Aucun

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée pour faire place à l'apéro !

Fait par Simon Noble, le 31 octobre 2023

La présidente
Natacha Petrocchi



Le secrétaire
Simon Noble

